

Arrêté n° 3000 du 29.12.2023
**constatant la désignation et nommant les membres au conseil économique,
social et environnemental régional de la région Réunion (CESER)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4432-9, R 4134-1 à R 4134-7, R 4432-3 et R 4432-10 ;
- VU** la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion ;
- VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion ;
- VU** l'arrêté n°2768 du 15 décembre 2023 portant composition du CESER ;
- VU** les désignations opérées en vertu de l'arrêté préfectoral précité ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil Économique Social et Environnemental de La Réunion

Collège 1

| Secteurs d'activités | Nombre de sièges | Organismes et désignation |
|--|------------------|--|
| Chambres consulaires | 3 | Fadil BEEKHY (Chambre de commerce et d'industrie) Haroun GANY (Chambre des métiers et de l'artisanat) Frédéric VIENNE (Chambre d'agriculture) |
| Organisations patronales | 3 | En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Joël SORRES (CPME) En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir par l'UZP |
| Commerce, industrie et services | 8 | <u>Au titre du commerce et des professions libérales</u> Eric BODO (Chambre nationale des professions libérales -CNPL) En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir par la fédération des commerces et de la distribution (FCD), le syndicat de l'importation et du commerce de la Réunion (SICR) et la Fédération locale du commerce coopératif associé (FCA) <u>Au titre des secteurs industriels</u> Julie CHATEL (ADIR) Jean-Marie LE BOURVELLEC (FRBTP) <u>Au titre du secteur des services</u> En attente de désignation pour 1 poste à pourvoir par accord entre la fédération bancaire française et la caisse régionale du crédit agricole Laurence MACE (FEPEM) <u>Au titre du secteur du tourisme</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir entre l'union des métiers de l'hôtellerie (UMIH), le syndicat national des agents de voyage (SNAV) <u>Au titre du secteur des transports</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir entre le bureau des représentants des compagnies aériennes à la Réunion (BARR) et l'association des armateurs agents et consignataires des navires de la Réunion |

| | | |
|--|--------------------------------------|--|
| Agriculture, agroalimentaire, pêche et économie bleue | <p style="text-align: center;">5</p> | <p><u>Au titre du secteur agricole et agroalimentaire</u></p> <p>Jean-Michel MOUTAMA (CGPER)</p> <p>Alain DAMBREVILLE (FRCA)</p> <p>En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir entre la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et le centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA)</p> <p><u>Au titre du secteur de la mer</u></p> <p>Gérard ZITTE CRPMEM)</p> <p>Sébastien CAMUS (Cluster maritime)</p> |
| Numérique, innovation et développement durable | <p style="text-align: center;">2</p> | <p><u>Au titre du secteur numérique</u></p> <p>En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir entre DIGITAL Réunion, FRENCH TECH et NUMEUM</p> <p><u>Au titre de l'innovation et du développement durable</u></p> <p>Jérôme VUILLEMIN désigné par accord entre QUALITROPIC et TEMERGIE</p> |

Collège 2

| Organisations syndicales | Nombre de sièges |
|--------------------------|--|
| CFDT | En attente de désignation pour 6 sièges à pourvoir |
| CGTR | Jacky BALBINE Sandra MENUEL Pierrick OLLIVIER Sylviane DIJOUX |
| UNSA | Erick CHAVRIACOUTY Karine DEFROMONT Daniel SAVIGNY |
| CFTC | Ingrid OUSSOURD Laurent TURPIN |
| FO | Janick CIDNEY Daniela HOARAU Sarah LAMBERT Joseph MAGDELEINE |
| FAFP | Dominique PETCHY |
| FSU | Cendrine PEIGNON |

Collège 3

| Secteurs et activités | Nombre de sièges | Organismes et mode de désignation |
|--|------------------|--|
| Famille et solidarité | 2 | Céline LUCILLY (UDAF) Harry-Claude MOREL désigné par accord entre la caisse d'allocations familiales (CAF) et la caisse générale de sécurité sociale (CGSS) |
| Économie sociale et solidaire | 1 | Monique CAUMES désignée par accord entre l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) |
| Cadre de vie | 5 | En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir par accord entre l'union régionale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et l'union réunionnaise des structures d'insertion par l'activité économique (URSIAE) En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir entre l'association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux (ARMOS) et la fédération des promoteurs immobiliers (FPI) En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir entre les associations caritatives (secours catholique, Emmaus et Père Favron) En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir entre les organisations représentant les consommateurs (UFC que choisir, UCOR et CLCV- consommation, logement et cadre de vie) Nadia YAHIAOUI désignée par accord entre les acteurs de la compétence et SYNOFDES |
| Enseignement supérieur et recherche | 1 | Eric JEUFFRAULT désigné par accord entre l'Université et le CIRAD |
| Jeunesse et droits des femmes | 2 | En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir par l'UFR (Union des Femmes Réunionnaises) Samèry TECHER (JCE) |

Collège 4

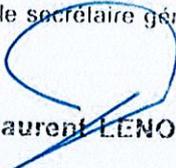
| | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Personnalités qualifiées | Dominique VIENNE Valérie ROCCA |
|---------------------------------|-----------------------------------|

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à la présidente du conseil régional de la région Réunion et au président du conseil économique, social et environnemental régional.

Saint-Denis, le

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général


Laurent LENOBLE

Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de la Réunion. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Réunion. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite (le silence de l'administration au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).